



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le quatorze (14) décembre deux mille quinze (2015), à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1026, chemin des Coudriers.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Violette Bouchard, conseillère
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale secrétaire-trésorière

EST ABSENT : . Viateur Tremblay, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015

4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

5. RÈGLEMENTATION :

- 5.1. Avis de motion pour l'adoption du *Règlement sur la cueillette et le transport des déchets solides et la récupération pour l'année 2016*;
- 5.2. Avis de motion pour l'adoption du *Règlement modifiant le tarif de la compensation des usagers du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour l'année 2016*;
- 5.3. Avis de motion pour l'adoption du *Règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2016 afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles du règlement d'emprunt #2001-27, du règlement d'emprunt #2003-07 et du règlement d'emprunt #2003-12, tels que modifiés, en fonction du financement progressif des travaux décrétés par ces règlements (projet aqueduc et égout)*;
- 5.4. Avis de motion pour l'adoption du *Règlement décrétant les taux de taxes afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts, des échéances annuelles du règlement d'emprunt 2006-08, tel que modifié par le règlement 2006-10, en fonction du financement des travaux décrétés par ces règlements (aqueduc/égout)*;
- 5.5. Avis de motion pour l'adoption du *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes variés pour l'année 2016*;
- 5.6. Avis de motion pour l'adoption du *Règlement modifiant le règlement 2012-07, concernant les heures et les jours d'ouverture et de fermeture du bureau municipal*;

6. RÉSOLUTIONS :

6.1. ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

- 6.1.1. Location d'un local de la halte multifonctionnelle à Suroît Aventures Inc.;

- 6.1.2. Nomination du maire suppléant pour l'année 2016;
- 6.1.3. Rescinder la résolution #2014-11-408 « Adoption de la politique concernant les ajustements de salaire en période de remplacement temporaire » ;
- 6.1.4. Adoption de la convention de travail des employés municipaux;
- 6.1.5. Ajustement du salaire de l'employé municipal Daniel Tremblay;
- 6.1.6. Rescinder résolution #2012-06-230 « Autorisation à la secrétaire trésorière de modifier son temps de travail »;
- 6.1.7. Appui au principe de démocratie scolaire;
- 6.1.8. Lieux de publication des avis publics;
- 6.1.9. Nomination de la directrice générale secrétaire-trésorière, à titre de représentante de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres à ClicSÉCUR;
- 6.1.10. Rescinder la résolution #2015-11-362 « Demande de BANQ – Programme de collecte de sites Web »;
- 6.1.11. Demande de Commandite de la Paroisse de Saint-Bernard – Crieé 2016;
- 6.1.12. Fermeture du bureau municipal pour le temps des Fêtes 2015-2016;
- 6.1.13. Vœux des Fêtes 2015-2016 à TV-CO;
- 6.1.14. Dépôt du rapport d'évaluation du camion incendie autopompe;
- 6.1.15. Dépôt de la demande de modification au règlement de zonage par 9101-3243 Québec Inc.;
- 6.1.16. Dépôt de la lettre de départ de Madame Johanne Fortin;
- 6.1.17. Dépôt des procès-verbaux de la Corporation Restons Chez-Nous;
- 6.1.18. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014;
- 6.1.19. Dépôt de l'étude sur la Caractérisation des milieux humides et inventaire des dépotoirs sauvages compris à l'intérieur du tronçon fluvial de la MRC de Charlevoix;

6.2. LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

- 6.2.1. Rescinder la résolution # 2015-07-233 « Budget pour le transport et l'installation du garage, de la Halte du Pilier vers l'arrière de l'édifice municipal »;
- 6.2.2. Préparation d'un fond de béton pour le déménagement du garage sur le site de la Halte du Pilier;

6.3. TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT

- 6.3.1. Modification du réseau d'aqueduc municipal dans le chemin des Cèdres;
- 6.3.2. Bonification de la résolution #2015-11-385 « Demande de raccordement au réseau d'égout municipal de l'épicerie Chez-Paul et des Hébergements Florence »;
- 6.3.3. Paiement de la facture d'honoraires professionnels de Tetra Tech portant le numéro 15302076;
- 6.3.4. Entente avec Monsieur Yvan Tremblay concernant le déneigement du stationnement de l'édifice municipal;
- 6.3.5. Dépôt de la demande de Hôtel Motel Cap-aux-Pierres, Hôtel Motel La Roche Pleureuse, Auberge La Coudrière, Hôtel du Capitaine et Camping Leclerc concernant les prélèvements d'eau potable;

6.3.6. Acceptation et paiement des travaux de décohesionnement, rechargement et pavage du chemin du Mouillage;

6.4. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

6.4.1. Augmentation de la rémunération des pompiers volontaires;

6.4.2. Annulation de la ligne personnelle des téléavertisseurs des pompiers volontaires;

6.4.3 Party de Noël des pompiers volontaires;

6.5. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE

6.5.1. Dépôt d'une demande de renonciation à une servitude d'eau.

7. VARIA

8. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

#2015-12-391 - Ouverture de la séance

À 19h30, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2015-12-392 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour du 14 décembre 2015 et de garder le varia ouvert.

#2015-12-393 - Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2015.

#2015-12-394 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de novembre 2015

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de novembre 2015.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS NOVEMBRE 2015	
Masse salariale	15 654.73 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	951.05 \$
Dominic Tremblay (Remboursement frais déplacement + cellulaire)	120.40 \$
Johanne Fortin (Remboursement frais déplacement)	15.00 \$
Horizon 5 Plein-Air (don Demi marathon 2015)	500.00 \$
Performance Ford	40 590.82 \$
Turcotte 1989 Inc.	75 031.70 \$
Cercles d'emprunt de Charlevoix	6 000.00 \$

Fondation Hopital Baie St-Paul	375.00 \$
Financière Banque Nationale	3 252.98 \$
Revenu Canada (remises Novembre 2015)	3 137.24 \$
Revenu Québec (remises Novembre 2015)	7 759.72 \$
Pétroles Irving	439.26 \$
Petro Canada	519.01 \$
VISA	339.18 \$
Coop Fédérée de Québec	1 235.24 \$
Hydro Québec	1 830.14 \$
Solutia Bell Inc.	221.26 \$
Bell Mobilité	89.24 \$
SOUS-TOTAL :	158 061.97 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Hydro Québec	2 505.98 \$
Bell Canada	84.56 \$
SOUS-TOTAL :	2 505.98 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'ÉGOUT	
Hydro Québec	1 935.96 \$
SOUS-TOTAL :	1 935.96 \$
COMPTES À PAYER	
Alimentation W. Boudreault	2.60 \$
Aréo-Feu	5 034.76 \$
Alarmes Charlevoix	298.65 \$
Ancrage Isle-aux-Coudres (Salon du cadeau)	121.00 \$
Autobus Marcel Harvey (transport adapté)	2 155.78 \$
Atelier Zig-Zag	170.16 \$
Bureauthèque Pro	402.70 \$
Centre d'Estimation (La Capitale Ouest)	782.75 \$
Communication Charlevoix Inc. (Novembre 2015)	550.50 \$
Énergie et Ressources naturelles	32.00 \$
Entreprises d'Électricité Dufour (patinoire, entrepôt, voirie)	1 681.64 \$
Excavation de l'Isle Inc. (voirie chemin des Cèdres)	454.16 \$
Excavation Guylain Tremblay	3 684.95 \$
Gabriel Harvey (frais déplacement)	28.80 \$
Garage D.L.	1 558.87 \$
Garage G. Perron Excavation (travaux déménagement garage Halte + travaux voirie)	13 639.17 \$
Hebdo Charlevoisien	64.39 \$
Les Industries Fipecc Inc.	947.24 \$
Jean-Pierre Daigneau (Salon de Noël)	25.00 \$
Jérôme Desgagnés (frais déplacement)	43.20 \$
Lynda Tremblay (ménage édifice municipal)	1 341.67 \$
Marcel Larouche	68.99 \$

Martin Tremblay	158.00 \$
Meuneire Charlevoix Inc.	420.69 \$
MRC Charlevoix	97.63 \$
Murielle Tremblay (remb. Salon de Noël)	56.40 \$
Pedneault Denis (remboursement taxes 2015)	215.30 \$
PG Solutions (achat de formation)	4 886.44 \$
Picard & Picard	1 954.58 \$
Publimage	224.20 \$
Quincaillerie Castonguay	1 966.54 \$
Quincaillerie Dufour	568.66 \$
R.M. Leduc & Cie	141.72 \$
S. Côté Électrique	1 649.88 \$
SEAO	19.90 \$
Tremblay Polycarpe (remboursement taxes 2015)	184.25 \$
Valère D'Anjou	66.00 \$
Ville de Baie St-Paul	700.17 \$
SOUS-TOTAL :	46 399.34 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Automotisation JRT Inc.	2 874.38 \$
Entreprises Jacques Dufour	1 515.14 \$
Environex	409.85 \$
Hall Chem	902.55 \$
Laboratoire MAT Inc.	593.85 \$
Pompaction	2 421.98 \$
Quincaillerie Castonguay	77.98 \$
FQM (frais de transport)	29.98 \$
Transport R.J. Tremblay	57.15 \$
Xylem	1 154.30 \$
SOUS-TOTAL :	10 037.16 \$
GRAND TOTAL :	218 940.41 \$

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Pamela Harvey, Directrice générale et secrétaire-trésorière

#2015-12-395 - Avis de motion pour l'adoption du *Règlement sur la cueillette et le transport des déchets solides et la récupération pour l'année 2016*

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Desgagnés qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant sur la cueillette et le transport des déchets solides et la valorisation pour l'année 2016 sera adopté.

#2015-12-396 - Avis de motion pour l'adoption du *Règlement modifiant le tarif de la compensation des usagers du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour l'année 2016*

Avis de motion est donné par la conseillère Ginette Claude qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement modifiant le tarif de la compensation des usagers du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour l'année 2016.

#2015-12-397 - Avis de motion pour l'adoption du *Règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2016 afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles du règlement d'emprunt #2001-27, du règlement d'emprunt #2003-07 et du règlement d'emprunt #2003-12, tels que modifiés, en fonction du financement progressif des travaux décrétés par ces règlements (projet aqueduc et égout)*

Avis de motion est donné par la conseillère Ginette Claude qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2016 afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles du règlement d'emprunt #2001-27, du règlement d'emprunt #2003-07 et du règlement d'emprunt #2003-12, tels que modifiés, en fonction du financement progressif des travaux décrétés par ces règlements (projets aqueduc et égout).

#2015-12-398 - Avis de motion pour l'adoption du *Règlement décrétant les taux de taxes afin de pourvoir au remboursement, en capital et intérêts, des échéances annuelles du règlement d'emprunt 2006-08, tel que modifié par le règlement 2006-10, en fonction du financement des travaux décrétés par ces règlements (aqueduc/égout)*

Avis de motion est donné par la conseillère Noëlle-Ange Harvey qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2016 afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts, des échéances annuelles du règlement d'emprunt 2006-08, tel que modifié par le règlement 2006-10, en fonction du financement des travaux décrétés par ces règlements.

#2015-12-399- Avis de motion pour l'adoption *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes variés pour l'année 2016*

Avis de motion est donné par la conseillère Céline Dufour qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement décrétant l'imposition des taux de taxes variés pour l'année 2016.

#2015-12-400 - Avis de motion pour l'adoption du *Règlement modifiant le règlement 2012-07, concernant les heures et les jours d'ouverture et de fermeture du bureau municipal*

Avis de motion est donné par la conseillère Violette Bouchard qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement modifiant le *Règlement 2012-07 modifiant le règlement 2010-13, concernant les heures et les jours d'ouverture et de fermeture du bureau municipal.*

#2015-12-401 - Location d'un local de la halte multifonctionnelle à Suroît Aventures Inc.

Considérant que le bail de la Halte du Pilier à Suroît Aventure Inc. pour la saison touristique a pris fin le 14 octobre dernier;

Considérant la volonté de Suroît Aventure Inc. de conserver seulement un local à la Halte du Pilier en dehors de la saison touristique, et ce, afin d'y entreposer ses équipements;

Considérant qu'aucune autre demande n'a été produite à la municipalité pour la location des locaux de la Halte du Pilier en dehors de la saison touristique;

Considérant qu'il est du devoir de Suroît Aventure Inc. de respecter les lois et règlements en vigueur;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à Suroît Aventure Inc. du plus grand local situé au sous-sol de la Halte du Pilier, pour la période comprise entre le 15 octobre 2015 et le 14 avril 2016 inclusivement, et ce, pour un montant mensuel de 75,00 \$;

Que Suroît Aventure Inc. présente à la municipalité une preuve d'assurance en vigueur en tant que locataire;

Que la directrice générale soit autorisée et elle l'est, par la présente, à signer le bail pour et au nom de la municipalité et à exécuter toutes les démarches requises pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

#2015-12-402 - Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2016

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller Patrice Desgagnés comme maire suppléant de la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres jusqu'au 31 décembre 2016. Le maire suppléant sera d'office le remplaçant du maire à la table de la MRC de Charlevoix lors de l'absence de ce dernier.

#2015-12-403 - Rescinder la résolution #2014-11-408 « Adoption de la politique concernant les ajustements de salaire en période de remplacement temporaire »

Considérant que le conseil adoptera une convention de travail des employés municipaux, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain;

Considérant que l'Annexe C de cette convention comprendra une nouvelle politique concernant les ajustements de salaire en période de remplacement temporaire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de rescinder la résolution #2014-11-408.

#2015-12-404 - Adoption de la convention de travail des employés municipaux

Considérant que les employés municipaux possèdent actuellement des contrats de travail avec la municipalité afin de régir leurs conditions de travail, lesquels contrats sont renouvelables annuellement en date du premier (1^{er}) janvier;

Considérant que la municipalité souhaite promouvoir des relations harmonieuses et ordonnées avec ses employés, établir et maintenir des salaires et conditions de travail justes et équitables pour ses employés ainsi que faciliter le règlement de problèmes pouvant survenir entre elle et ses employés;

Considérant que pour atteindre les objectifs ci-dessus exposés, la municipalité a décidé d'instaurer une convention de travail visant ses employés municipaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à la majorité des conseillers d'adopter la convention de travail des employés municipaux

de la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres telle qu'elle sera déposée aux archives de la municipalité et de déposer ladite convention auxdites archives;

Que cette convention soit en vigueur du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 inclusivement;

Que cette convention de travail vise tous les employés municipaux à l'exception de son personnel cadre, soit la directrice générale secrétaire-trésorière;

Que le maire soit autorisé et il l'est, par les présentes, à signer ladite convention de travail pour et au nom de la municipalité et à exécuter toutes les démarches requises pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu de souligner l'excellent travail de la conseillère Céline Dufour concernant la rédaction de cette convention de travail.

#2015-12-405 - Ajustement de salaire de l'employé municipal Daniel Tremblay

Considérant que la période d'essai de l'employé municipal Daniel Tremblay est terminée;

Considérant que ce dernier devait être réévalué en fonction de ses compétences et de la qualité de son travail;

Considérant la nouvelle convention de travail des employés municipaux qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et secondé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à la majorité des conseillers d'ajuster le salaire de l'employé municipal Daniel Tremblay à l'échelon salarial 4 du groupe d'emploi « Journalier ». La conseillère Noëlle-Ange Harvey ayant un lien familial avec l'employé municipal Daniel Tremblay s'est abstenue de participer à la discussion et de voter.

#2015-12-406 - Rescinder résolution #2012-06-230 « Autorisation à la secrétaire trésorière de modifier son temps de travail »

Considérant la nouvelle convention de travail des employés municipaux qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, laquelle a été adoptée à la résolution #2015-12-404;

Considérant que la secrétaire-trésorière est devenue secrétaire-trésorière adjointe par l'adoption de la résolution 2015-08-289 « Nomination de la secrétaire trésorière adjointe »;

Considérant qu'il appert de cette convention de travail que le poste de secrétaire-trésorière adjointe est un poste de 28 heures par semaine;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de rescinder la résolution #2012-06-230.

#2015-12-407 - Appui au principe de démocratie scolaire

Considérant que le 14 avril 2015, dans le cadre d'une entrevue dans un quotidien de Montréal, le ministre de l'Éducation, monsieur François Blais, a manifesté son intention d'abolir les postes d'élus scolaires pour les remplacer par un autre mode de gouvernance à définir;

Considérant la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique au Québec;

Considérant que la démocratie est un des fondements de notre société;

Considérant que le maintien de la démocratie scolaire renforce la volonté politique de faire l'éducation publique une priorité;

Considérant qu'il y a lieu de promouvoir les avantages de la démocratie scolaire;

Considérant le lien étroit entre le milieu municipal et le milieu scolaire qui se traduit par des actions communes et concrètes pour assurer le développement des communautés;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres appuie les démarches entreprises visant à demander de maintenir et valoriser un principe de démocratie scolaire;

Que la présente résolution soit transmise au Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix et que cette dernière puisse en faire la diffusion.

#2015-12-408 - Lieux de publication des avis publics

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 431 du *Code municipal du Québec* prévoit que la publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents fixés de temps à autre par résolution;

Considérant que les endroits qui sont fixés par le conseil municipal, par résolution, sont les deux églises, le bureau municipal et la caserne des pompiers, le tout tel qu'il appert de la résolution #2000-09-11, laquelle est toujours en vigueur, n'a pas été modifiée ni révoquée;

Considérant que peu de citoyens visitent régulièrement les deux églises et la caserne des pompiers situées sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de publier dorénavant les avis publics donnés pour des fins municipales aux endroits suivants, à savoir :

- . Bureau municipal;
- . Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres;
- . Corporation Restons Chez-Nous, plus précisément dans le hall d'entrée donnant accès à la pharmacie et au CLSC.

Que, par la présente, la résolution #2000-09-11 soit rescindée

Que la présente résolution remplace et annule toute résolution antérieure et/ou contraire.

#2015-12-409 - Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres à ClicSÉQR

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au service clicSÉQR du gouvernement du Québec et que la présente résolution annule et remplace toute résolution antérieure.

Que ladite directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée et elle l'est, par les présentes, à signer tout document pour la mise en œuvre de cette résolution.

#2015-12-410 - Rescinder la résolution #2015-11-362 « Demande de BAnQ – Programme de collecte de sites Web »

Considérant que la municipalité ne détiendrait pas les droits d'auteurs des photographies véhiculées sur son site Web;

Considérant que la municipalité devait garantir à BAnQ qu'elle détenait les droits d'auteur de son site Web;

Considérant de plus que la municipalité souhaite procéder à court terme à la modernisation et/ou la refonte de son site Web;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de rescinder la résolution #2015-11-362.

#2015-12-411 - Demande de Commandite de la Paroisse de Saint-Bernard – Criée 2016

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de donner une aide financière de 125,00 \$ à la Paroisse de Saint-Bernard pour la Criée 2016. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2016.

#2015-12-412 - Fermeture du bureau municipal pour le temps des Fêtes 2015-2016

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal soit fermé du lundi 21 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016 inclusivement pour le temps des Fêtes 2015-2016.

#2015-12-413 - Vœux des Fêtes 2015-2016 à TV-CO

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter le 1^{er} forfait proposé par TV-CO au montant de 100,00 \$ plus taxes afin d'annoncer les Vœux des Fêtes 2015-2016 de la municipalité à la population, et ce, pendant la période du 18 décembre 2015 au 8 janvier 2016. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-12-414 - Dépôt du rapport d'évaluation du camion incendie autopompe

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le rapport d'évaluation du camion incendie autopompe Freightliner, modèle M2-106, année 2009, produit par le Bureau d'évaluation de Québec Inc., en date du 27 novembre 2015 et qui certifie que la valeur agréée du véhicule est de 170 200.00\$.

#2015-12-415 - Dépôt de la demande de modification au règlement de zonage par 9101-3243 Québec Inc.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la demande de modification au règlement de zonage de la société par actions 9101-3243 Québec Inc. concernant l'exploitation d'une sablière sur le lot anciennement connu et désigné comme étant le 773 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres. Cette demande sera étudiée ultérieurement par le conseil.

#2015-12-416 - Dépôt de la lettre de départ de Madame Johanne Fortin

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la lettre de départ de Madame Johanne Fortin, son départ à la retraite étant prévu pour le 31 mars 2016.

#2015-12-417 - Dépôt des procès-verbaux de la Corporation Restons Chez Nous

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les procès-verbaux des 16 octobre 2015 et 8 novembre 2015 de la Corporation Restons Chez Nous.

#2015-12-418 - Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014.

#2015-12-419 - Dépôt de l'étude sur la Caractérisation des milieux humides et inventaire des dépotoirs sauvages compris à l'intérieur du tronçon fluvial de la MRC de Charlevoix

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer l'étude sur la Caractérisation des milieux humides et inventaire des dépotoirs sauvages compris à l'intérieur du tronçon fluvial de la MRC de Charlevoix.

#2015-12-420 - Rescinder la résolution #2015-07-233 « Budget pour le transport et l'installation du garage, de la Halte du Pilier vers l'arrière de l'édifice municipal »

Considérant que le conseil a préféré garder le garage sur le site de la Halte du Pilier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de rescinder la résolution #2015-07-233.

#2015-12-421 - Préparation d'un fond de béton pour le déménagement du garage sur le site de la Halte du Pilier

Considérant la volonté du conseil de déménager le garage sur le site même de la Halte du Pilier, soit à l'arrière du bâtiment principal;

Considérant que le mandat a été donné à Johanne Fortin de gérer le dossier;

Considérant que suite aux soumissions demandées pour préparer le nouveau fond de béton du garage, un seul soumissionnaire a répondu positivement, soit Construction S.G. Dufour Inc. pour un montant de 6 000,00 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le mandat donné à Construction S.G. Dufour Inc. pour un montant de 6 898,50\$ (taxes incluses) pour la construction du nouveau fond de béton du garage en arrière du bâtiment principal de la Halte du Pilier. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget du pacte rural 2015.

#2015-12-422 - Modification du réseau d'aqueduc municipal dans le chemin des Cèdres

Considérant la lettre de monsieur Ghislain Dufour reçue à la municipalité en date du 21 septembre 2015 faisant état de problèmes avec le réseau d'aqueduc municipal quant à sa propriété du 42, chemin des Cèdres, et ce, en période de gel;

Considérant que la municipalité souhaite éviter tout trouble, ennui et/ou inconfort au réseau d'aqueduc municipal;

Considérant que les travaux qui ont été réalisés ont consisté en l'installation d'une purge à l'extrémité sud de la partie du réseau située dans le chemin des Cèdres, laquelle purge sert non seulement à l'amélioration du service donnée à la propriété du 42, chemin des Cèdres, et ce, surtout en période de gel, mais également à permettre la recirculation de l'eau sur cette partie du réseau d'aqueduc;

En conséquence, et en autant qu'il soit nécessaire de le faire, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les travaux ci-dessus décrits qui ont été réalisés et/ou effectués sous la supervision de l'employé municipal Guy Lapointe.

#2015-12-423 - Bonification de la résolution #2015-11-385 « Demande de raccordement au réseau d'égout municipal de l'épicerie Chez-Paul et des Hébergements Florence »

Considérant la résolution #2015-11-385 « Demande de raccordement au réseau d'égout municipal de l'Épicerie Chez-Paul et des Hébergements Florence »;

Considérant que préalablement à la réalisation des travaux de raccordement de l'épicerie Chez-Paul et des Hébergements Florence au réseau d'égout municipal, la municipalité a demandé la faisabilité du projet à la firme d'ingénieurs Tetra Tech;

Considérant les contraintes tant techniques que pratiques de la faisabilité de ce raccordement;

Considérant la note technique datée du 20 novembre 2015 de la firme d'ingénieurs Tetra Tech indiquant la possibilité de brancher directement la conduite d'égout de l'épicerie Chez-Paul et des Hébergements Florence dans le poste de pompage PP-6;

En conséquence, et en autant qu'il soit nécessaire de le faire, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer le mandat ayant été donné à Tetra Tech d'analyser la faisabilité du raccordement ci-dessus décrit et d'approuver les travaux concernant le raccordement ci-dessus décrit qui ont été faits sous la supervision de l'employé municipal Guy Lapointe.

#2015-12-424 - Paiement de la facture d'honoraires professionnels de Tetra Tech portant le numéro 15302076

Considérant le mandat donné à Tetra Tech concernant la faisabilité de raccorder l'épicerie Chez-Paul et Les Hébergements Florence au réseau d'égout municipal;

Considérant que l'épicerie Chez-Paul et Hébergements Florence se sont engagés à défrayer tous les frais inhérents à ce raccordement, soit notamment mais sans limitation tous les frais et honoraires professionnels requis;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture d'honoraires professionnels de Tetra Tech portant le numéro 15302076, au montant de 1 728,43 \$ taxes incluses.

Que ce même montant soit facturé à l'épicerie Chez-Paul et Hébergements Florence tel que prévu et accepté par les demandeurs.

Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-12-425 - Entente avec Monsieur Yvan Tremblay concernant le déneigement du stationnement de l'édifice municipal

Considérant que la municipalité doit procéder au déneigement des stationnements avant et arrière de l'édifice municipal et qu'en conséquence, elle doit disposer de la neige à un endroit autre que sur le terrain municipal;

Considérant que le propriétaire de la propriété contigüe du côté Est de l'édifice municipal propriété portant les numéros 1018 à 1020, chemin des Coudriers; matricule 1353-42-4874), soit monsieur Yvan Tremblay, accepte que la neige soit soufflée sur son terrain à partir toutefois seulement de la fin de sa haie de cèdres délimitant sa propriété de celle de la municipalité;

Considérant que ledit Yvan Tremblay demande de ne pas obstruer l'allée menant à la grange située sur son terrain ni la porte d'entrée de cette dernière;

Considérant que cette année l'indemnité demandée par monsieur Yvan Tremblay est de 800,00 \$ et que ce dernier se réserve le droit de mettre fin à l'entente advenant le cas où le déneigement ne serait pas effectué correctement;

Considérant qu'il est possible pour l'entrepreneur de déneiger le stationnement municipal en respectant ces conditions sans exiger de surplus à son contrat;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de signer une entente d'utilisation de terrain de monsieur Yvan Tremblay pour souffler la neige du stationnement de l'édifice municipal pour un montant de 800,00 \$, et ce, pour la saison hivernale 2015-2016, et que le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et ils le sont, par les présentes, autorisés à signer l'entente à intervenir avec Monsieur Yvan Tremblay. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-12-426 - Dépôt de la demande de Hôtel Motel Cap-aux-Pierres, Hôtel Motel La Roche Pleureuse, Auberge La Coudrière, Hôtel du Capitaine et Camping Leclerc concernant les prélèvements d'eau potable

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la demande de Hôtel Motel Cap-aux-Pierres, Hôtel Motel La Roche Pleureuse, Auberge La Coudrière, Hôtel du Capitaine et Camping Leclerc concernant les prélèvements d'eau potable et datée du 24 novembre 2015. Cette demande sera étudiée ultérieurement par le conseil.

#2015-12-427 - Acceptation et paiement des travaux de décohesionnement, rechargement et pavage du chemin du Mouillage

Considérant la résolution #2015-10-336 octroyant le contrat à EJD Construction Inc. pour le décohesionnement, le rechargement et le pavage du chemin du Mouillage;

Considérant le décompte des travaux accepté par l'ingénieure Stéphanie Pelletier;

Considérant que la société Excavation Jean Leclerc Inc. a dénoncé à la municipalité son contrat signé avec EJD Construction inc. concernant la fourniture de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires aux travaux de construction de pulvérisation de pavage pour le projet – Rue du Mouillage;

Considérant que la municipalité a reçu la quittance finale de la société Excavation Jean Leclerc Inc. confirmant le paiement et complet et final des sommes qui lui étaient dues par EJD Construction inc. pour la fourniture de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires aux travaux de construction de pulvérisation de pavage pour le projet – Rue du Mouillage;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement complet de la facture #FAC 0000103 de EJD Construction inc. au montant de 138 899.86\$ taxes incluses. Par la présente, le paiement est autorisé à même la TECQ 2014-2018.

#2015-12-428 - Augmentation de la rémunération des pompiers volontaires

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une augmentation de la rémunération des pompiers volontaires équivalente au coût de la vie (Indice de prix à la consommation) relevé en date du 1^{er} novembre de cette année, lequel se chiffre à 0,7 %. Il est également résolu, par la présente, que cette augmentation sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 et visera tous les taux horaires existants.

#2015-12-429 - Annulation de la ligne personnelle des téléavertisseurs des pompiers volontaires

Considérant que chaque pompier volontaire possède un téléavertisseur fourni par la municipalité pour être avertis lorsqu'ils doivent intervenir à titre de pompiers;

Considérant que chacun des téléavertisseurs est muni d'une ligne personnelle sur laquelle parents, amis et autres peuvent rejoindre le détenteur du téléavertisseur;

Considérant qu'il coûte 8,95 \$ plus taxes par téléavertisseur mensuellement à la municipalité pour maintenir ces lignes personnelles;

Considérant que ces lignes personnelles ne servent pas à la très grande majorité des pompiers;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler ces lignes personnelles sur les téléavertisseurs des pompiers volontaires.

#2015-12-430 - Party de Noël des pompiers volontaires

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget de quatre cents (400,00 \$) pour le party de Noël des pompiers volontaires. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le budget du service incendie de l'Isle-aux-Coudres.

#2015-12-431 - Dépôt d'une demande de renonciation à une servitude d'eau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la demande de renonciation à une servitude d'eau formulée par Monsieur Félix Harvey et reçue à la municipalité en date du 7 décembre 2015. Que cette demande soit étudiée ultérieurement par le conseil.

#2015-12-432 – Demande du Programme Accès-Loisirs du Service de Développement Local et Entrepreneurial

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres continue sa participation au Programme Accès-Loisirs du Service de Développement Local et Entrepreneurial et offre quatre (4) accès gratuits (deux (2) pour le zumba et deux (2) pour le ping-pong) pour des personnes de 18 ans et plus en situation de faible revenu, pour la seconde phase du projet (hiver 2016).

Que la municipalité s'engage à préciser les informations suivantes sur chacun des loisirs offerts : l'endroit où aura lieu l'activité (adresse), la description de l'activité (qu'est-ce que c'est, s'adresse à qui, le nombre de places offertes, horaire de l'activité, équipement requis) et les transmette à la personne responsable (responsable de l'approche territoriale intégrée (ATI) du Service de Développement Local et Entrepreneurial).

Que la municipalité confie à un membre de son personnel administratif la tâche de vérifier les preuves de revenus et de prendre les inscriptions, dans le respect des principes de confidentialité.

Que la municipalité contribue au développement des autres phases du programme, par la participation de son délégué à la Table en loisirs de la MRC de Charlevoix.

#2015-12-433 – Dépôt d'une lettre de remerciement d'Épicerie Chez Paul et Hébergements Florence

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une lettre de remerciement d'Épicerie Chez Paul et Hébergements Florence concernant le raccordement de leurs égouts au réseau d'égout municipal. Par cette lettre, ils ont voulu remercier l'accès au réseau municipal ainsi que la rapidité de réponse et d'exécution du conseil et du personnel municipaux.

#2015-12-434 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 20h18.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h35.

#2015-12-435 – Levée de la séance ordinaire du 14 décembre 2015

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance ordinaire du 14 décembre 2015 à 20h35.

Dominic Tremblay, maire

Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 janvier 2016. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Dominic Tremblay, maire